

Règlement de l'épreuve

14^{ème} Prix Lucien LEBRET

12 mars 2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Organisateur :

L'ASK Rouen 76 organise le 14^{ème} Prix Lucien LEBRET sur le circuit permanent de Anneville - Ambourville, classé par la FFSA en Catégorie 1.1 en date du 5 juin 2015 sous le **N°76 13 15 0909 E 11 A 1217**.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Règlement Sportif National, du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting. Cette course est organisée conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Validation du règlement

Le présent règlement est transmis à la FFSA pour approbation après validation par la Ligue karting Normandie.

1.3. Nomination des Officiels

L'ASK Rouen 76 peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures au club, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

Directeur de course	: Jean-Mary DEMONDION	Lic. n° 102 991
Direct. de course adjoint	: Jean-Baptiste HOPITAL	Lic. n° 201 715

Prés. Comm. Sportifs	: Nathalie LETNIEWSKA	Lic. n° 190 652
Comm. sportif	: Candido De SOUSA	Lic. n° 102 195
Comm. sportif	: Maxime PONCELET	Lic. n° 68 913
Comm. Sportif	: Philippe SEYER	Lic. n° 139 600
Comm. Sportif	: Jean LENORMAND	Lic. n° 63 142
Comm. Sportif	: Philippe RADET	Lic. n° 9 389

Pt Comm. Techniques	: François ONFROY	Lic. n° 169 806
Comm. Technique	: Daniel JACQUEMOT	Lic. n° 67 289
Comm. Technique	: Delphine FLANDRIN	Lic. n° 242 475
Comm ; Technique	: Olivier CHAUMIER	Lic. n° 102 547

Resp. Commissaires	: Cyril MORTIMER	Lic. n° 218 766
Resp. Chronométrage	: Jean-Christophe PREVEL	Lic. n° 73 969
Adjoint Chronométrage	: Frédéric VETU	Lic. n° 153 480

Coupes de marques : Cyrille Martin (Rotax), Joël Malais (X 30)

Médecin : Docteur Hussein RKAIN

1.4. Assurance

L'ASK Rouen 76 a souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur pour cette épreuve

ARTICLE 2. CONCURENTS ET PILOTES

2.1. Licences

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou **d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.**

2.2. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à **80 €** (60 € pour les Minimes), majoré de 10 € à partir du Mardi précédent la course. Pour les titulaires d'une licence ASA ne s'étant pas acquittés de la cotisation annuelle CRK Normandie, l'engagement est majoré de 25 €.

ARTICLE 3. CATEGORIES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Minimum de 6 pilotes et maxi 36 par catégorie (200 maximum sur l'épreuve).

3.1. Catégories Fédérales

Minime - Cadet - Nationale - KZ 2 - KZ 2 Master - KZ 2 Gentleman - Open sans BV -

3.2. Coupes de Marques

Rotax - Rotax Master – X 30 Junior - X 30 Senior - X 30 Master -

Les coupes de marques reconnues en 2017 par la FFSA peuvent être regroupées en fonction du nombre d'engagés, leurs classements seront séparés.

3.4. Matériel admis

3.4.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être scrupuleusement respectés.

3.4.2. Chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ 2, KZ 2 master, KZ 2 Gentleman, Open sans BV.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque est appliqué.

3.4.3. Des mesures de niveau sonore peuvent être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif et Technique National.

3.5. Pneumatiques

Pour les catégories Minime et Cadet le pilote ne pourra disposer que de 3 pneus AV et 3 pneus AR, en gestion libre.

Pour les catégories Coupes de marques, Nationale, KZ2, KZ2 master, KZ 2 Gentleman, Open sans BV, de 3 pneus AV et 3 pneus AR slicks, idem pour les pneus pluie.

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. Généralités

4.1.1. L'épreuve se déroulera selon les recommandations de la Ligue Normandie pour les courses 2017 et le Règlement Sportif National.

4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course avant les essais chronométrés. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils doivent impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation est sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

4.2. Spécificités

4.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroule de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie dispute 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement.

4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 trs par temps sec 8 trs par temps de pluie

Pré Finale : 14 trs par temps sec 12 trs par temps de pluie

Finale : 14 trs par temps sec 12 trs par temps de pluie

Deux tours de moins pour les minimes par temps sec et un tour de moins par temps de pluie.

- 4.2.3. Essais chronométrés
Les essais chronométrés peuvent se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie sont divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.
- 4.2.4. Places de départ pour les manches qualificatives
Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.
- 4.2.5. Pré-finale
Les résultats obtenus par chaque pilote dans la manche qualificative permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.
- 4.2.6. Finale
Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 5. CLASSEMENTS

L'ordre d'arrivée de la finale déterminera seul le classement final.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout cas non prévu dans ce présent règlement est tranché selon le Règlement Sportif National ou International.

ARTICLE 7. PROTOCOLE PODIUM ET REMISE DES PRIX

7.1 Protocole podium

A l'issue de l'épreuve, une cérémonie de remise des coupes aux trois premiers de chaque catégorie, se déroulera au Club House du circuit Lucien Lebreton. Les pilotes doivent se présenter en combinaison de course.

ARTICLE 8. AMENDES

8.1 Absence de transpondeur et/ou de numéros de course

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation.

La Commission Sportive peut infliger une amende de 100 € à tout pilote en infraction.

8.2 Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100 €.

8.3 Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100 €.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende

Les sanctions reprises au présent article 8 peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

ARTICLE 9. COMMUNICATION DES RESULTATS

Rapport de clôture

Chaque épreuve organisée donne lieu à la rédaction d'un rapport de clôture réglementaire comprenant : la liste des engagés, les classements de l'épreuve, les communiqués, les incidents, les accidents, les noms des officiels. Un exemplaire de ce rapport doit être retourné sous quinzaine à la FFSA, un second exemplaire comportant les copies des documents originaux doit être envoyé au Président de la Ligue Karting Normandie, un troisième exemplaire est archivé par l'ASK organisatrice.

Tous ces documents doivent être dûment complétés et signés

ASK Rouen 76
Le Président
Jean-Charles DUMONT

Ligue Karting Normandie
Le Président
Claude GRIPON